



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par Mayama, Asociación Civil, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Mayama, A.C. est une organisation de la société civile basée à Jalisco, au Mexique. Elle a été fondée en 2008 par un groupe de citoyens préoccupés par le sort des enfants mexicains abandonnés, marginalisés ou victimes de violences. Mayama, A.C. s'emploie principalement à veiller à ce que les enfants et les familles qui souffrent de la pauvreté, de la violence, des mauvais traitements et de l'exclusion puissent acquérir les moyens de surmonter les difficultés de leur environnement social, et ainsi améliorer leur qualité de vie. En cherchant à développer les capacités de chacun, les enfants et leurs familles deviennent les acteurs de changements transformateurs sur le plan social, économique et culturel. Mayama, A.C. a recours à un modèle d'enseignement novateur et systémique qui accompagne chaque enfant et sa famille sur une période de cinq ans. Ces années sont consacrées à l'acquisition de compétences, à la prévention, à l'éducation pour la paix et légalité des sexes, ce qui tend à prémunir les enfants contre la marginalisation, les grossesses précoces, l'échec et l'abandon scolaire, le crime organisé ou le vagabondage. Notre objectif consiste à ce que tous les enfants soient enregistrés à la naissance, inscrits à l'école et autonomisés, de façon à leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel personnel et leurs ambitions professionnelles en garantissant leurs droits. Mayama, A.C. est une organisation non gouvernementale reconnue par le Conseil économique et social et d'autres coalitions nationales qui œuvrent en faveur des droits fondamentaux des enfants.

Nous nous réjouissons de la récente adoption des objectifs de développement durable lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous reconnaissons le rôle majeur joué par l'Organisation en matière de développement mondial au cours de ces 70 années. Aucune autre organisation dans le monde n'a autant œuvré en faveur de la dignité humaine, et nous attachons beaucoup d'importance aux buts et objectifs arrêtés dans le cadre de la Charte. L'adoption des objectifs de développement durable représente pour la communauté internationale une occasion unique de parvenir d'ici 2030 à un monde plus juste et plus vivable pour tous, notamment pour les enfants.

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, plus de la moitié des 40 millions d'enfants et d'adolescents mexicains vivent dans la pauvreté, et 4,7 millions d'entre eux sont extrêmement démunis. Près de 6,1 millions d'enfants âgés de 3 à 7 ans ne vont pas à l'école et entre 55 et 62 % des adolescents ont déjà subi des mauvais traitements au cours de leur vie. 2,1 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 17 ans travaillent et 6,6 % des enfants nés dans le pays ne sont pas enregistrés avant d'avoir atteint leur première année. 76% de la population âgée entre 0 et 17 ans est confrontée à au moins une forme de privation sociale et seulement 14,8 % des dépenses budgétaires de la Fédération en 2014 ont été allouées à des programmes en faveur des enfants et des adolescents. Seulement 1 % de ces ressources ont été consacrées à la lutte contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation. Au niveau national, nous constatons qu'il est urgent de développer les investissements en faveur des questions relatives aux enfants et de leur accorder davantage d'attention¹.

¹ UNICEF México (2014), Informe Anual (Rapport annuel), 19 Novembre 2015, site web de l'UNICEF : [http://www.unicef.org/mexico/spanish/InformeAnualUnicef\(1\).pdf](http://www.unicef.org/mexico/spanish/InformeAnualUnicef(1).pdf).

Mayama, A.C. appelle les États membres à adopter des politiques de développement globales au niveau local et national afin de protéger les enfants contre l'exploitation sous toutes ses formes, le travail à la sauvette ou le crime organisé, qu'ils en soient les acteurs ou les victimes. Il faut sans tarder investir dans des programmes de développement visant à renforcer les moyens en faveur de prises de décisions volontaristes pour les enfants, de façon à enrayer le cycle de la pauvreté et de la violence. Nous plaidons pour des politiques fondées sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et notamment sur la Convention relative aux droits de l'enfant et autres textes applicables sur le plan régional et national.

Les politiques de développement découlant des mécanismes de suivi des objectifs de développement durable doivent veiller à la participation des enfants et des jeunes aux processus de décision ainsi qu'à l'évaluation des résultats du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, national et local. Lors du processus de consultation du programme de développement pour l'après-2015, nous avons pu constater le rôle de premier plan et les responsabilités assumés par les enfants et les jeunes, ce qui doit aussi se retrouver dans les efforts institutionnels tendant à réaliser les objectifs de développement durable. Le succès de ce programme dans les 15 années à venir dépendra largement de la participation des enfants et les gouvernements doivent veiller en permanence à ce que ces derniers soient représentés à tous les niveaux.

Nous rappelons que les droits fondamentaux de tous les enfants sont indissociables du développement. L'accès à l'eau, à la nourriture, au logement mais aussi l'implication, l'éducation, le jeu et l'absence de violence tout au long de leur vie devraient constituer les bases de ce développement et participer à son renforcement. Conformément à ce que stipulent les objectifs de développement durable, Mayama, A.C. plaide pour un monde de respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, qui mise sur les enfants et dans lequel chacun d'entre eux puisse grandir à l'abri de la violence et de l'exploitation.

Nous avons conscience que la pauvreté, les inégalités et la violence comptent parmi les obstacles les plus importants à l'épanouissement et au bien-être de tous. Les privations en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, de sécurité, de représentation et dans bien d'autres domaines ont de graves répercussions sur la vie des enfants. Le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend par conséquent de la priorité qu'il convient d'accorder en toute circonstance à la justice économique et sociale, tout en tenant compte du fait que ces questions sont multidimensionnelles. Les États membres doivent établir des stratégies axées sur les causes profondes de la pauvreté et sur la protection et la promotion des droits fondamentaux. Les droits de l'homme seront unanimement reconnus dès lors que le développement sera redéfini dans le monde contemporain.

En nous basant, dans la perspective des travaux de la Commission du développement social, sur la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social, nous devons œuvrer tous ensemble à la transformation, à la réorientation et à l'adaptation du développement social à des contextes en évolution, à la mondialisation, aux systèmes économiques non durables, au changement climatique et à ses répercussions, aux inégalités, au prix du carburant ou de la nourriture, à la sécurité alimentaire, à l'accès aux ressources en eau, à la propagation des maladies

contagieuses, à la dégradation de l'environnement, aux migrations et à l'expansion urbaine ainsi qu'à la croissance du chômage partout dans le monde. Tout cela a une incidence directe sur les enfants et les femmes.

Au Mexique, et notamment dans les environnements précaires, il faut proposer aux enfants des opportunités durables qui leur permettent d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour participer pleinement à la vie de la société. Nous sommes tenus d'offrir aux enfants un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons. Pour ce faire, nous devons nous pencher sur le rôle joué par les autorités nationales et locales mais aussi tout particulièrement sur les contributions précieuses et progressistes d'entités non étatiques, comme les organisations de la société civile.

Nous prions instamment la communauté internationale de tenir compte des recommandations suivantes lors des débats de la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social, « repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain » :

1. Garantir, promouvoir et respecter les droits fondamentaux des enfants, notamment ceux qui vivent dans des conditions précaires. Cette garantie doit se retrouver à toutes les étapes de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable. Il est crucial que les enfants soient constamment impliqués dans les processus de décision en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau local comme au niveau national.

2. Reconnaître l'importance que revêt l'augmentation des dotations en faveur des enfants et du développement durable à tous les niveaux et avec la participation de toutes les parties prenantes, quelle que soit la situation économique des pays à revenu intermédiaire comme le Mexique. Mayama, A.C. estime que la contribution de tous les membres de la société compte pour mener à bien ce programme. Il convient que ces augmentations correspondent à tout moment aux besoins des enfants.

3. Les objectifs de développement durable doivent pouvoir être facilement exposés aux enfants, tout en étant attractifs. Ils doivent venir en complément des programmes pédagogiques nationaux en faveur de l'autonomisation et intégrer de nouveaux modèles d'enseignement. Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion unique d'éducation au développement.

4. Les États membres doivent investir dans des programmes pédagogiques innovants permettant de lutter contre la violence et les inégalités, mais aussi dans des méthodes systémiques permettant de résoudre progressivement ces problèmes.

Nous réitérons notre engagement à travailler de concert avec la Commission du développement social en vue de parvenir à un monde plus juste et plus viable pour les enfants. Par ailleurs, nous demandons aux États membres de faire en sorte que la participation des entités non étatiques aux processus de décision soit facilitée. La réussite des objectifs de développement durable, auxquels Mayama, A.C. adhère sans réserve, sera largement tributaire des partenariats mis en place.